



Jean-Michel Guilbot,
Maire-adjoint, délégué à
l'environnement, à l'urbanisme et à la
révision du Plan Local d'Urbanisme

La ville de demain. Nous révisons le PLU afin de le mettre en compatibilité avec les lois nouvelles et avoir ainsi pour les 10 à 15 ans un véritable projet de territoire à Combs-la-Ville

La révision du Plan Local d'Urbanisme est lancée !

Aménagement. *Quel visage pour la ville de demain ?
Le Conseil municipal a approuvé le 24 janvier 2022 le
lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme !*

Le Plan Local d'Urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

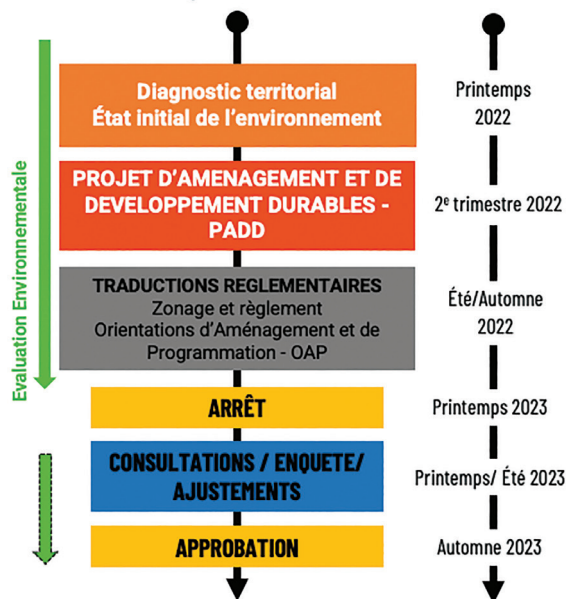
LE PLU C'EST QUOI ?

Le PLU est un document d'urbanisme et de planification mis en place par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) en 2000. Il est destiné à régir les droits à construire sur l'ensemble du territoire communal. Il définit le projet pour le territoire communal pour les 15 prochaines années.

POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

Le PLU actuellement en vigueur date de 2010. Il a connu certaines évolutions (en 2012, 2018 et 2020). Il nécessite désormais une mise à jour afin d'être en cohérence avec les évolu-

Les étapes de la révision du PLU



lutions législatives récentes dont la loi Climat et Résilience et les normes supérieures entrées en vigueur depuis 2010. Le PLU devra notamment être compatible avec le SCoT qui est actuellement élaboré par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. La révision du PLU permettra d'adapter les

objectifs et règles de l'actuel PLU au nouveau projet communal. Les règles du PLU révisé s'appliqueront uniquement aux futurs projets.

LA PROCÉDURE ET LE CALENDRIER

La révision du PLU de Combs-la-Ville se déroulera conformément à la procédure prévue aux articles L-153-31 à 35 du code de l'urbanisme :

- Prescription de la révision par le conseil municipal (c'est ce que vient d'approuver le Conseil municipal le 24 janvier 2022).
- Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables, durant l'été 2022.
- Arrêt du projet de révision du PLU, premier trimestre 2023.
- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et enquête publique, printemps et été 2023.
- Approbation, automne 2023.
- Document exécutoire, fin d'année 2023.



DONNEZ VOTRE AVIS

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme révisé, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée. Il s'agit de permettre aux participants d'accéder aux informations relatives au projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations.